

● Quand suspecter une infestation par *Aethina tumida* ?

Quand l'une des situations suivantes est constatée par l'apiculteur ou une personne réalisant une visite du rucher :

- présence dans la ruche (ou dans le matériel apicole) d'un ou plusieurs coléoptères (longueur inférieure à 1 cm);
- présence d'au moins un coléoptère dans un piège placé à l'intérieur de la ruche;
- présence dans la ruche ou dans son environnement proche d'une ou plusieurs larves d'environ 1 cm de long à maturité, de couleur blanchâtre;
- présence dans la ruche de petits œufs blanc nacré (1,5 x 0,25 mm) en grappe de 10 à 30.

● Que faire en cas de suspicion d'infestation par *Aethina tumida* ?

La détection précoce est indispensable, pour donner des chances d'éradiquer le parasite et éviter toute implantation.

La sensibilisation et la formation des acteurs de terrain sont parmi les actions prioritaires à poursuivre.

Les mesures destinées à éradiquer le coléoptère et éviter sa dispersion sont mises en place et financées par l'État, de même que l'indemnisation des apiculteurs touchés.

En cas de suspicion, vous devez informer au plus tôt la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion ou votre vétérinaire.

Le non-respect de la réglementation expose non seulement à des risques sanitaires mais aussi à des poursuites pénales.



La prévention et la vigilance sont l'affaire de tous

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la **Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt** (alimentation.daaf974@agriculture.gouv.fr) **votre vétérinaire, ou l'organisation sanitaire dont vous dépendez.**

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
direction générale de l'Alimentation
juillet 2022

agriculture.gouv.fr/la-gestion-sanitaire-des-abeilles

UNE MENACE POUR L'APICULTURE RÉUNIONNAISE



AETHINA TUMIDA
Le petit coléoptère des ruches

Aethina tumida
est un ravageur des colonies d'abeilles et de bourdons

Sa présence à La Réunion peut avoir des **conséquences sanitaires et économiques désastreuses** pour la filière. Sa multiplication peut entraîner un **affaiblissement ou la mort de la colonie**. Se nourrissant du couvain, du miel et du pain d'abeilles, **il détruit les cadres des ruches et entraîne une fermentation du miel.**

Aethina tumida est présent sur tous les continents. En Europe, il est présent dans le sud de l'Italie, en Calabre, depuis 2014 et en France où un foyer a été confirmé à La Réunion en juillet 2022.

● Des restrictions s'appliquent

● À l'introduction et à l'importation à La Réunion

Par arrêté préfectoral n°413 du 24 mars 2016, toute introduction ou importation des produits suivants est strictement interdite à La Réunion, quelle qu'en soit la forme ou les modalités :

- matériel apicole ayant servi à l'exploitation d'un rucher;
- miel et pollen à visée de nourrissage ou de complémentation alimentaire des colonies d'abeilles;
- cires d'abeilles ayant servi à l'exploitation d'un rucher;
- abeilles vivantes ou mortes du genre *Apis*.

● Dans les zones de protection et de surveillance définies autour des ruchers infestés à La Réunion

Autour de chaque rucher infesté, une zone de protection d'un rayon de 5km et une zone de surveillance ont été définies par arrêté préfectoral. Des mesures de police sanitaire s'y appliquent, il est strictement interdit de déplacer des ruches et du matériel apicole en provenance, à destination, et à l'intérieur de ces zones.

→ Respecter la réglementation, c'est protéger l'apiculture réunionnaise en évitant toute nouvelle introduction et la propagation sur le territoire de ravageur à fort impact.

● Comment reconnaître *Aethina tumida* ?

le coléoptère adulte :

- mesure de 5 à 7 mm de long ;
- de couleur brun à noir ;
- se déplace très rapidement sur les cadres ;
- fuit la lumière et les abeilles ;
- se cache dans les alvéoles et les anfractuosités de la ruche.



Lyle J. Buss, University of Florida

la larve :

- mesure environ 1 cm de long à maturité ;
- de couleur blanc-crème ;



©Martine Bernier

les œufs :

- généralement pondus en grappe ;
- se trouvent dans les alvéoles ou les anfractuosités de la ruche.



©Martine Bernier

la nymphe :

- se développe dans le sol à proximité de la ruche, où elle est difficilement détectable.



©Martine Bernier



Lyle J. Buss, University of Florida



● Comment détecter une infestation par *Aethina tumida* ?

- Par un examen visuel régulier, approfondi et attentif de l'intérieur des ruches en prêtant une attention particulière aux éléments suspects cités précédemment qui pourraient être présents dans les alvéoles non operculées. Pour cela, les cadres doivent être retirés de la ruche un par un. Chaque face du cadre est observée. Le coléoptère a tendance à se déplacer rapidement sur le cadre pour chercher un endroit à l'abri de la lumière.
- Par une observation du fond et des parois de la ruche en prêtant une attention particulière à l'examen des fissures et crevasses du bois.

Toute suspicion doit faire l'objet d'une déclaration; celle-ci est indispensable dans le cadre du dispositif de surveillance en vigueur.